Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse

Herausgeber: Société Forestière Suisse

Band: 62 (1911)

Heft: 8-9

Artikel: VIIIme exposition suisse d'agriculture, viticulture, sylviculture et

horticulture à Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-785846

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES FORESTIERS SUISSES

62me ANNÉE

AOUT/SEPTEMBRE 1911

№ 8/9

VIII^{me} Exposition suisse d'agriculture, viticulture, sylviculture et horticulture à Lausanne

(10-19 septembre 1910).

Rapport du Jury de la section des FORETS.

JURÉS:

MM. Decoppet, prof. d'économie forestière à l'Ecole polytechnique féd., à Zurich. Wanger, inspecteur cantonal des forêts, à Aarau.

Albisetti, inspecteur cantonal des forêts, à Bellinzone.

Rapporteur: M. Decoppet, professeur, à Zurich, président du Jury.

I. L'EXPOSITION.

Le programme de la section forestière comprenait sept groupes, subdivisés en diverses catégories. Pour plus de compréhension, nous nous en tiendrons à cette division, quoique une partie des exposants concouraient dans plusieurs groupes à la fois.

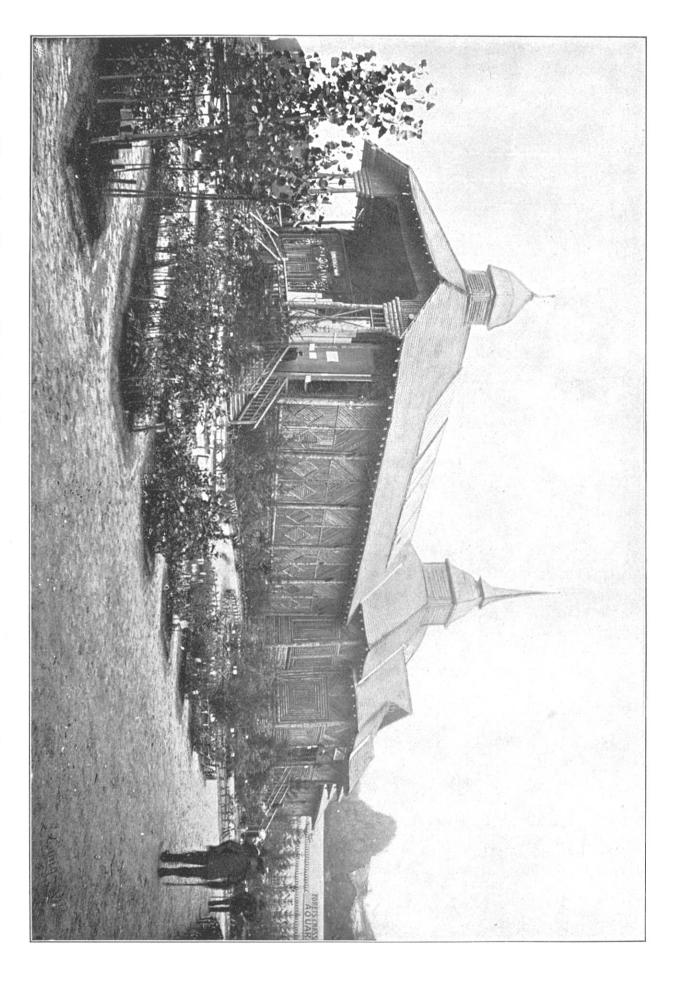
Nous ne parlerons ici que des expositions paraissant les plus intéressantes.

Groupe 1. Aménagement des forêts.

Levés et plans. — Aménagements. — Instruments d'arpentage et de dendrométrie.

Le matériel rassemblé présente un grand intérêt, car il reflète, pour ainsi dire, l'intensité de l'exploitation forestière; il permet donc de suivre les améliorations survenues et celles qui restent à réaliser, dans le vaste domaine de l'aménagement.

Nous constatons d'abord, une tendance toujours plus grande à s'écarter des règles toutes faites, des formules intégrales de jadis, dans lesquelles on pensait enserrer la forêt. Grâce aux nouveaux règlements cantonaux, les opérateurs disposent d'une plus grande liberté d'action: les aménagements ne peuvent qu'y gagner en clarté et en valeur pratique, "ramenant ainsi la réconciliation entre l'aménagement de la forêt et son traitement qui allaient divorcer."



Le pavillon des Eaux et Forêts, à l'exposition suisse d'Agriculture, à Lausanne, 1910.

Cette amélioration provient, en partie, de ce que l'élaboration de l'aménagement tend à devenir une tâche essentielle du gérant; au lieu de rester celle d'agents spéciaux, travaillant forcément d'après certains modèles, applicables à certains cas: cette tendance mérite d'être signalée.

On peut ne pas être un adepte convaincu de la méthode du contrôle, mais on ne saurait en nier la grande valeur. M. Biolley, inspecteur forestier à Couvet, dans l'exposé de cette méthode, profite de l'exposition pour nantir le grand public des questions primordiales qui agitent les forestiers professionnels. Il montre comment la méthode du contrôle cherche à acheminer la forêt vers la réalisation du triple but que se proposent les agents chargés du traitement: produire le plus possible, avec les moyens les plus possible réduits, et le mieux possible. L'éloquent plaidoyer de M. Biolley, mérite d'être publié in-extenso, dans nos périodiques forestiers.

Nous ne pouvons énumérer le matériel considérable et des plus instructifs, mis à notre disposition par de nombreuses administrations; nous nous contenterons donc de quelques citations.

La ville de Lausanne nous donne la série des aménagements, dès le traité des bois de 1772, au travail de 1909; elle y joint, le contrôle des exploitations soigneusement mis à jour et un grand nombre de renseignements sur les produits de la forêt, le prix moyen des bois, les servitudes actives et passives, etc. Le canton de Zoug est représenté par les aménagements des forêts corporatives de Zoug et d'Ober-Aegeri. Le canton de Vaud rassemble un riche matériel et la carte des aménagements communaux. La ville de Zurich expose le plan du Sihlwald, accompagné de belles représentations graphiques; St-Gall, le contrôle des exploitations et la comptabilité des forêts cantonales; les communes vaudoises de Baulmes et de Veytaux, l'aménagement de leurs boisés et des données fort intéressantes sur le rendement des taillis furetés (Veytaux), etc., etc.

M. Vullièmoz, inspecteur forestier à Payerne, expose deux travaux originaux. L'un représente le morcellement successif d'une forêt particulière qui, d'un tout en 1840, compte aujourd'hui 88 parcelles; l'autre, au contraire, montre la reconstitution d'un massif qui, durant ce laps de temps, de 196, passe à 100 parcelles, les

99 restant encore entre les mains des particuliers, ayant une surface d'au plus 8 hectares!

Dans le même ordre d'idées, le canton de St-Gall montre l'agrandissement de la forêt domaniale du Strickwald, grâce à l'achat des boisés particuliers; en outre, les plans et statuts de la corporation forestière de Dürrenbach-Stein, dans le périmètre de la Thour.

Parmi les nombreux objets exposés, citons ceux de la Fabrique d'instruments de précision, de Lausanne, d'une bonne facture et utilisés par plusieurs administrations forestières de la Suisse et de l'étranger.

Groupe 2. Mise en valeur des forêts.

a) Sylviculture. — Création des peuplements et soins à leur donner. Outils employés.

Relevons pour commencer, la belle exposition du *Comité de la division XIV*, qui a beaucoup contribué à l'embellissement des abords du pavillon; elle fut, certainement, l'une des parties les plus goûtées des visiteurs.

La pépinière forestière réunissait une collection aussi complète que possible de nos principales essences indigènes provenant des différentes parties du canton et des exotiques les mieux accrédités, présentés en séries graduées de semis (à la rigole ou en plein suivant l'espèce), de repiquages de 1 à 3 ans, de 4 ans et au-delà pour l'arolle et l'épicéa élevés en montagne. L'épicéa, l'essence comme toujours la mieux représentée, provenait de stations bien diverses, afin de montrer l'influence du milieu, sur le développement du jeune plant.

Une collection de plants arrachés en forêt, 5 ans après leur mise en demeure, montrait la façon de se comporter des différentes essences d'ombre et de lumière, l'influence de l'altitude, etc. Enfin, une cinquantaine d'espèces exotiques, relevaient la note un peu sombre de l'ensemble et fournissaient matière à discussion, aux amateurs de nouveautés.

Les marchands-grainiers Roner, à Zernez et Junod, à Montreux, exposaient des collections de graines et de plants élevés en pépinière.

b) Protection des forêts.

Le but de la protection est, en première ligne, d'empêcher les dommages à la forêt, en seconde ligne, de lutter contre ses ennemis. Suivant ces deux ordres d'idées, nos moyens de conservation seront donc préventifs ou répressifs.

Un premier groupe de mesures préventives, ce sont les moyens dont la nature dispose pour maintenir l'équilibre entre les boisés et leurs ennemis, ou pour le rétablir lorsqu'il paraît rompu pour toujours; l'autre, c'est une exploitation rationnelle des forêts, car toutes les mesures prises pour obtenir des massifs sains et vigoureux, tendent à les garantir d'une mort prématurée. Prévenir plutôt que réprimer, dans le domaine de la protection, comme ailleurs, constitue une tâche essentielle du forestier.

Parmi les ennemis de la forêt "artificielle", les plus dangereux, ce sont les insectes. A côté des nombreux dommages physiologiques, il en est d'autres qui compromettent la valeur du bois, miné, perforé par les nombreuses galeries des insectes xylophages. La destruction de tous ces ennemis repose sur l'étude de leur biologie, de leurs mœurs, qu'il nous faut connaître dans les détails: la belle collection entomologique de M. A. Barbey, à Montcherand, basée sur ces principes, récolte des éloges bien mérités.

Dans un autre domaine, M. Neuhaus, inspecteur forestier à Moutier, expose des pinces-leviers et des éradiqueurs, destinés à arracher les buissons qui entravent le développement de la jeune forêt. Il nous donne également le résultat de ses essais faits sur un grand nombre de parcelles et tire des conclusions pratiques de grand intérêt.

c) Exploitation des forêts; outils et instruments, transport des bois, etc.

En forêt, comme ailleurs, le choix judicieux des outils est essentiel. Il faut adopter les types qui permettent d'effectuer un travail soigné, sûr, rapide et rémunérateur. Les engins puissants utilisés dans les pays neufs, à grande exploitation, et où les bûcherons font défaut, s'acclimatent difficilement chez nous, car le besoin, fort heureusement, ne s'en fait pas sentir. Il n'en est pas moins vrai, la première condition pour un bon ouvrier, c'est d'avoir des outils convenables, d'un maniement facile; or, les nôtres laissent souvent à désirer, comparés à ceux d'autres pays, où l'on utilise des outils permettant de faire vite et bien.

La fabrique Leresche & Cie., à Vallorbe, expose des outils et manches d'outils, pour l'exploitation et le façonnage du bois, qui répondent aux conditions posées. Les maisons Schwarzenbach, à

Genève et Næf, à Winterthour, rassemblent de belles collections d'outils et d'instruments utilisés dans les différents travaux forestiers; mais il s'agit, en partie, d'objets fabriqués à l'étranger et admis ici, grâce à l'intérêt qu'ils présentent.

Le gérant de la forêt vise de plus en plus à la production de bois d'œuvre, dont dépend le rendement normal. La création d'un réseau de dévestiture devient donc toujours plus à l'ordre du jour; la vidange des bois se fait alors aisément, grâce aux nombreux chemins qui conduisent aux places de dépôt; ailleurs, le téléphérage des bois, au moyen des cables aériens, amène jusqu'au fond des vallées, des tronces entières de bois d'œuvre, que le châblage au travers des rochers, transformait autrefois en bois de chauffage.

Parmi les expositions ayant trait à cette importante question, citons celle du Département de l'agriculture du canton de Vaud (Service des forêts), montrant, entre autres, le réseau des chemins destinés à la vidange des forêts des Monts de Bex, et le modèle du câble de la vallée de l'Eau froide, à Roche. Plus loin, ce sont les projets de la Corporation de Zoug; les plans, projets et devis de différents câbles du Tessin, l'éldorado du téléphérage; le projet de la route forestière de la Grand-Jæur, du service forestier valaisan; le plan du vaste réseau des chemins des forêts de Lausanne, etc., etc.

Mentionnons encore les modèles de la ville de Zurich, de la forêt du Sihlwald, montrant le transport des bois dans les terrains entrecoupés avec ses chemins de fer, ses routes et ses rieses; en particulier, l'installation fort ingénieuse, sorte de funiculaire avec dérailleur greffé verticalement sur la voie, permettant le croisement des charges.

Le débardage des coupes, c'est-à-dire le transport du bois du lieu d'exploitation, aux voies de vidange les plus proches, est un point souvent fort difficile. Parfois on lance simplement, au travers des pentes, les bois quels qu'ils soient; ceux-ci abandonnés à eux-mêmes déchirent le sol, arrachent les semis naturels et finissent par s'arrêter, brisés et mutilés à leur tour, par cette marche dés-ordonnée. Le débardage à la corde, tel que le pratique l'administration forestière de Bienne, permet le transport des bois, même au travers des pentes les plus fortes; ceci, d'une façon fort simple, bon marché et sûre, qui permet de donner au bois la forme la plus

avantageuse possible. En outre, ce débardage permet de mener à bien le rajeunissement naturel de la forêt; ce qui se fait dans les forêts de Bienne, dans des conditions que l'on trouverait difficilement ailleurs.

Groupe 3. Mise en valeur des produits de la forêt. Façonnage et industrie des bois. — Utilisation des produits accessoires.

Du moment où le producteur débite et façonne ses bois, et c'est à quoi nous tendons toujours plus, il doit tenir compte des besoins de sa clientèle; il doit satisfaire aux besoins du marché. Sa forêt fournira donc les marchandises les plus diverses; ainsi faisant, il augmentera leur écoulement et il bénéficiera du façonnage, du débit du bois, de l'état du marché.

Voici d'abord l'exposition fort suggestive de la ville de Zurich, dont l'administration forestière transforme les bois en produits fabriqués les plus divers qu'elle vend en gros et en détail dans d'excellentes conditions. Puis, la belle collection de planches et rondelles de bois, provenant des forêts vaudoises et exposée par le comité du groupe XIV; le chantier d'exploitation de Lausanne, installé sur le parterre de la coupe et composé de billes de grandes dimensions, de charpentes, merrains, bois de perches et de charronnage, bois de chauffage, fagots de ménage, menu bois. Ailleurs, ce sont d'énormes troncs, gisant sur le sol, et qui captivent les regards de la foule; vétérans que les générations précédentes avaient épargnés et qui font aujourd'hui l'ornement de l'exposition: telles les gigantesques billes de chêne, de frêne, de nover, d'arbres fruitiers, exposés par A. Spengler, à Kreuzlingen; les spécimens des bois de service de la belle forêt des Fermens, à Apples, dans laquelle se trouvent encore des arbres, tant résineux que feuillus, cubant de 12 à 14 m³. Relevons le fait qu'il s'agit d'une forêt particulière de 176 hectares, soumise dès 1840 à la gestion intensive de forestiers professionnels. Disons encore que la garde de cette belle propriété est confiée à la même famille, depuis 1769.

L'industrie du bois nous montre les magnifiques parquets, en grandeur d'exécution, de la *Parqueterie d'Aigle*, et les superbes billes et plateaux de bois exotiques, de la maison A. Held, à Montreux, qui firent l'admiration de tous; la collection de boîtes fabriquées avec les beaux bois du Risoud (exposée par des industriels français); les skis en bois de chêne et d'érable; les bois teints de

la teinturerie de Morat; les objets préparés par l'industrie à domicile, de la vallée des Ormonts, etc., etc.

L'administration du matériel de la voie des chemins de fer fédéraux, expose des traverses en bois de différentes essences, brutes et imprégnées, neuves et usagées; des boulons, des esses, pour traverses fendues, etc. Chaque année les C. F. F. mettent au concours la fourniture des traverses en bois dont ils auront besoin l'année suivante. A l'adjudication, les offres de traverses de provenance suisse sont quelque peu avantagées: cette mesure qui est destinée à protéger les bois indigènes et le commerce du pays est particulièrement appréciée par le Jury. Voici des chiffres tirés des tableaux exposés par les C. F. F.:

Année	Pièces : Chêne	Hêtre	Mélèze	Pin	Sapin	Total	du total général
1904	66,000		15,000	32,000		113,000	$65^{\circ}/_{\circ}$
1909	37,000	34,000	5,000	19,000	500	95,000	$92^{0}/_{0}$

A relever l'emploi des traverses de hêtre. Celles utilisées actuellement par les C. F. F. (1909) proviennent presque exclusivement de la Suisse.

Jusqu'en 1907, en dehors de quelques contingents de hêtre créosoté, importé d'Allemagne et de France, on n'utilisait guère en Suisse, pour la fabrication des traverses, que du chêne, du mélèze et du pin. Du moment où l'on est arrivé à imprégner les traverses de hêtre, cette essence peut être appelée à rendre de bons services: or la Suisse, on le sait, en produit de grandes quantités. La Schweiz. Gesellschaft für Holzkonservierung, à Zofingue, expose les plans et les vues de ses établissements. La créosote, injectée à une pression de 15 atmosphères, pénètre dans tous les tissus du hêtre; une traverse de cette essence, à l'état brut, dure au plus 4 ans; injectée, comme nous venons de le dire, cette durée peut être portée à 30 ans.

Parmi les produits accessoires qui peuvent être utilisés, citons les champignons comestibles, qui fournissent matière à l'exposition du marché des champignons de Lausanne. Cette collection renferme environ 70 espèces comestibles et vénéneuses, soit à l'état frais, soit conservées en bocaux. Les tableaux annexés nous apprennent qu'il se consomme annuellement, à Lausanne, plus de 60,000 kilos de champignons, représentant une valeur d'environ fr. 90,000.

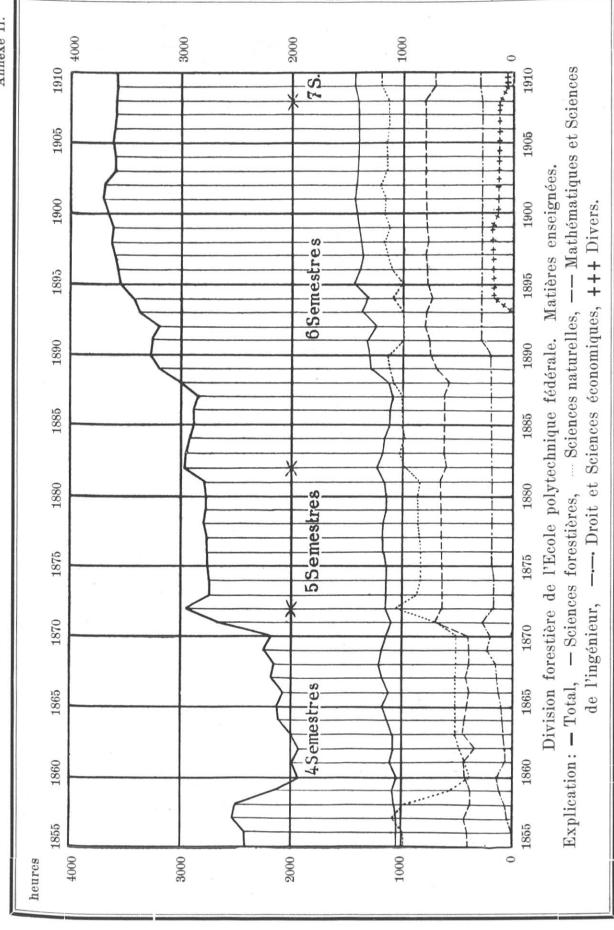
Groupe 4. Travaux de défense et reboisements.

Ce groupe est un des plus riches, car c'est le domaine dans lequel la Confédération et les cantons s'imposent, depuis longtemps, de grands sacrifices pécuniairs. En outre, ensuite de la décision prise en 1903 par le Département fédéral de l'Intérieur, la zone d'influence de l'ingénieur et du forestier sont beaucoup mieux délimitées qu'autrefois: au premier incombe la correction des parties inférieures des torrents importants et la restauration des berges; au second, celle des cours d'eau de moindre importance et les travaux que réclame le bassin d'alimentation des torrents. Il s'agit donc, dans chaque cas, de désigner la partie du périmètre relevant des services intéressés. Ce qui ne peut se faire qu'après une étude approfondie du cours d'eau pris dans son ensemble.

Partout, ce sont des projets, des devis, des photographies, des modèles, permettant de se rendre compte des travaux entrepris ou de ceux en cours d'exécution. Malgré cela, cette exposition ne répond pas entièrement à ce que l'on attend d'elle: l'œuvre si importante de la restauration des terrains en montagne, mériterait d'être exposée ici dans son ensemble, et non par petits groupes détachés. Il y a là, nous semble-t-il, une lacune à combler et le service fédéral des forêts, qui possède les matériaux nécessaires, devrait songer à ce travail.

Dans le domaine de la correction des torrents, le canton du Tessin mérite une mention spéciale, car, depuis bien des années, son service forestier en a fait sa tâche principale; deux beaux exemples de cette restauration, ce sont les travaux entrepris dans les périmètres de la Froda (Faido) et du Carcale (Locarno), exposés ici sous forme de projets, de plans, de photographies. Le canton de Zoug est représenté par les projets de Hurlibach et du Rufibach, donnant les types des différents ouvrages, le tout exécuté d'une façon remarquable.

Parmi les grands reboisements, citons celui de la Crête de Pouillerel, exécuté par l'Etat de Neuchâtel, les communes de La Chaux-de-Fonds et du Locle; les travaux de défense et de reboisement exécutés, ou en voie d'exécution, dans le canton de Fribourg, entre autres ceux du périmètre du Höllbach, comprenant une surface de 570 hectares, achetée par l'Etat, grâce aux subsides de la Confédération; les projets du canton du Valais, en particulier, les



rideaux abris de la *plaine du Rhône*; le plan général de la restauration du *Rumlig*, dans le *canton de Lucerne*; les nombreux travaux et projets du *canton de Vaud*, etc., etc.

L'avalanche, ce phénomène l'un des plus grandioses et les plus redoutables de la montagne est souvent en corrélation avec l'activité des torrents. Bien souvent, aussi, l'exploitation des forêts de la haute région et les abus de jouissance, sont la cause originaire de la formation de l'avalanche. Il est certain, tout au moins, que le maintien de la forêt constitue, non pas un préservatif absolu, mais le moyen d'atténuation le plus efficace contre ce fléau. La lutte contre l'avalanche rentre donc dans le domaine du forestier: pour assurer le massif ou le créer sur des points dangereux, il faut établir des ouvrages de protection capables de résister à la poussée des neiges et qui les empêchent de se mettre en mouvement.

De forts beaux ouvrages ont été entrepris un peu partout dans nos Alpes et si la Suisse occupe un rang si honorable dans cette œuvre si importante de la restauration, c'est grâce à l'activité du Département fédéral de l'Intérieur et, en particulier, à M. le Dr Coaz. Parmi les expositions, citons la carte des forêts et des avalanches de la Suisse, dressée par le personnel forestier, sous la direction de l'Inspection fédérale des forêts, sur la carte générale au 1:250,000 et publiée par le Département fédéral de l'Intérieur.

L'exposition de M. Sprecher, à Lachen (St-Gall), est fort intéressante: ce sont des graphiques, des tableaux, des photographies montrant les effets de la neige, la façon de lutter contre les avalanches et les types d'ouvrages y relatifs, etc. M. Sprecher est l'auteur de nombreuses communications qui sont également exposées.

Groupe 5. Enseignement forestier. Travaux scientifiques. — Statistique.

Il s'agit d'expositions hors concours qui, à vrai dire, rentrent en partie, dans les groupes précédents; mais comme elles forment un tout, nous les traiterons ici de la même manière.

La division forestière de l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich présente différents travaux de ses professeurs et de nombreux matériaux intéressant l'économie forestière. Nous remarquons d'abord deux grands tableaux indiquant l'un, le nombre des étudiants durant la période de 1855 à 1910 et, en regard, l'état du personnel forestier supérieur de la Suisse; l'autre donne un résumé

des matières enseignées à l'Ecole. (Voir à ce sujet les tableaux annexes I et II).

Annexe I. Nous en relevons les chiffres suivantes:

1855—1910, nombre total des étudiants 540, dont 47 étrangers.

Des 493 étudiants suisses, 393 ont été ou sont encore agents forestiers.

L'Ecole a formé, en moyenne, et par an, 7 candidats forestiers.

Le nombre moyen des agents, durant cette période, est de 131.

La proportion existant entre les places à pourvoir et le nombre des candidats formés à l'Ecole forestière serait donc, pour la dite période, 19:1.

Annexe II. On voit par là que l'introduction du 7^{me} semestre qui vient d'entrer en vigueur, n'a pas eu pour effet d'augmenter le nombre des heures de cours, mais bien de les mieux répartir, durant les 3¹/₂ années d'étude.

Dans le domaine de la protection, relevons la belle collection de M. le prof. *Keller*, montrant les dégâts occasionnés par les animaux de la région alpine. Puis, les observations sur la biologie du hanneton et sa récolte dans le canton de Zurich durant plus d'un siècle (M. le prof. *Decoppet*).

M. le prof. Felber expose différents compas utilisés dans l'aménagement des forêts; des modèles de câbles aériens pour le téléphérage des bois; des empreintes de différentes espèces de gibier.

L'Institut de botanique générale et de physiologie végétale (M. le prof. *Jaccard*) fournit de nombreux matériaux relatifs à la structure anatomique des bois comprimés, à l'hygroscopicité des bois, à l'anatomie et à la morphologie du tilleul, à la géographie botanique, à l'étude de la chlorphylle, etc.

M. le prof. *Rikli* rassemble les matériaux concernant la monographie de l'arolle, en Suisse.

La Station centrale des essais forestiers (Directeur, M. le prof. Engler; adjoint, M. Flury) est représentée par des travaux de grande valeur: de nombreux graphiques donnant le résultat des observations entreprises dans l'Emmental, en vue de démontrer le rôle de la forêt sur le régime des eaux; des collections de cônes de pins, montrant les variations aux différentes altitudes et latitudes; des aquarelles, illustrant la façon de se comporter des pins de 4 ans, de provenances différentes; la marche de l'accroissement de l'épicéa et du hêtre, dans les diverses stations du pays; les différents degrés d'éclaircie, une belle collection des principaux sols de la Suisse et les vues des peuplements qui les recouvrent.

On ne saurait nier qu'un mouvement des plus réjouissants se manifeste, à l'heure qu'il est, en faveur de la conservation des beautés naturelles du pays. Une réaction se produit qui veut garder à nos montagnes le caractère naturel: c'est de ce mouvement que sont nées la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque (Heimatschutz) et la Ligue nationale pour la protection de la nature (Schweiz. Bund für Naturschutz). Les magnifiques photographies, grand format, exposées par M. le prof. Schröter, un des plus ardents protagonistes du Naturschutz, remportent un succès éclatant et gagnent de nouveaux et ardents partisans à cette cause éminemment nationale.

Grâce à l'appui bienveillant des autorités fédérales, l'inspection fédérale des forêts tente actuellement un essai de statistique forestière suisse, réclamée depuis longtemps, par le monde des forestiers. Les premiers travaux ont été utilisés pour l'exposition. Ils forment un vaste panneau, destiné à renseigner le public sur des questions de politique forestière et de gestion, d'une portée générale. De nombreuses cartes et représentations graphiques, établies d'après différents procédés, indiquent les surfaces boisées des cantons par catégories de propriétaires et en pour cent de la superficie productive; le classement des forêts protectrices; l'organisation forestière des cantons; les surfaces gérées par des techniciens et leur rendement matière et argent, comparé à celui des autres propriétés boisées; la consommation des bois en 1907; les dépenses de la Confédération relatives aux forêts, etc., etc. Pour être vraiment utilisables les recherches de la statistique forestière doivent comprendre une période de plusieurs années; seules, les moyennes peuvent nous renseigner. Ce sont donc des recherches de longue haleine que l'Etat peut entreprendre avec l'espoir de les mener à bonne fin.

Les cantons et quelques administrations forestières communales présentent un riche matériel, car les données de la statistique conviennent bien pour de pareilles expositions, puisque la forêt, elle, ne peut être exposée. Citons le canton de Fribourg avec sa carte forestière, celle des agrandissements successifs de la forêt de Montagny, et la statistique historique des forêts cantonales; le canton de Vaud expose un grand nombre de tableaux, la carte des conditions de propriétés forestière (y compris les pâturages boisés)

et la division administrative du canton (inspections et triages); la carte forestière du Valais, indiquant les nouveaux boisements; les nombreux renseignements statistiques fournis par la ville de Lausanne; la carte des boisés et divers tableaux du canton de Zoug; la carte des forêts, d'après les classes de propriétés, ainsi que l'emplacement des scieries et des établissements de travail du bois, dans le canton de Lucerne, travail fort original, qui mérite d'être cité d'une façon toute particulière, etc., etc.

Le canton de Neuchâtel nous livre des renseignements qu'aucun autre canton ne possède aujourd'hui; les voici reproduits sous forme de tableaux:

CANTON DE NEUCHATEL.
Forêts et pâturages boisés appartenant aux particuliers.

			Forêts	Pâturages
Surface totale			5487 ha	13,043 ha
Coefficient de boisement			_	$39^{-0}/_{0}$
Surface recouverte				5096 ha
Surface moyenne de la parcelle			1,10 ha	2,53 ha*
Production totale, annuelle			16,299 m³	$18,163 \text{ m}^3$
" moyenne par hectare et	par	an	$2,97 \text{ m}^3$	$3,56 \text{ m}^{3}*$
" par parcelle			$3,27 \text{ m}^3$	$9,00 \text{ m}^3$
Valeur totale			Fr. 6,253,000	Fr. 7,118,000
" moyenne de l'hectare			" 1139	" 1397*
" de la parcelle			" 1257	" 3529*
Surface couverte (forêts et pâturage	es)		10,583	hectares.
Nombre des propriétaires			3254	
			100	

(* S'entend pour la surface couverte, seulement).

En ce qui concerne la statistique, une remarque générale nous paraît à sa place: il est regrettable que les cantons n'utilisent pas tous les mêmes teintes conventionnelles; cela faciliterait la lecture des cartes et des représentations graphiques. Pourquoi, par exemple, ne pas utiliser pour les classes de propriétés, les teintes de la carte fédérale: le rouge, indiquant les forêts de l'Etat, le vert, celles des communes et corporations, le jaune, celles des particuliers?

La littérature forestière est représentée par les nombreuses publications de l'Inspection fédérale des forêts, y compris celles de la Statistique forestière suisse; puis par les ouvrages de M. Borel, inspecteur des forêts à Genève, "Rapport sur les bois du canton de Genève" et "Etudes sur l'aménagement des bois de chêne". La maison d'édition A. Francke, à Berne, expose "Les Arbres de la

Suisse, collection d'arbres remarquables" et "Les Arbres et forêts de la Suisse, phototypies et texte". D'autres ouvrages sont déposés par leurs auteurs, dans les différents groupes auxquels ils se rattachent.

Rappelons qu'après avoir entrepris en son temps l'élaboration du fascicule des forêts de la *Bibliographie nationale suisse* (Bibliographie der schweizer. Landeskunde, fascicule V. 9 c.), paru en 1894, l'Inspection fédérale des forêts a publié, en 1907, un *supplément* qui embrasse la période de 1893 à fin 1900. Ce supplément renferme, en outre, ordonnées chronologiquement, les indications complémentaires d'ouvrages publiés de 1800 à 1892.

Groupe 6. Législation forestière.

A part quelques vieux documents, rassemblés par divers exposants, nous ne relevons ici que la collection des anciennes lois et ordonnances forestières cantonales et communales du *Valais*; et le règlement sur la police des forêts, du 2 février 1907, du *canton de Genève*.

Groupe 7. Sociétés forestières.

Sous plus d'un rapport, notre pays se trouve placé dans une position qui diffère sensiblement de celle de ses voisins. Ceci résulte, d'un côté, de nos institutions politiques, de l'autre, de la proportion considérable de forêts communales et corporatives.

Chez nous, en effet, les lois ainsi que les modifications importantes, doivent être soumises à l'ensemble de la population qui les approuve ou les rejette, en dernière instance.

Pour assurer le sort des lois intéressant les forêts, il faut diminuer le nombre des gens mal renseignés qui peuvent faire échouer une loi marquant un progrès sérieux, pour l'économie forestière du pays. Pour cela, il nous faut répandre dans le sein de la population, des notions de sylviculture; il nous faut faire comprendre l'importance des forêts et l'intérêt qui se rattache à leur bonne administration. Ceci est d'autant plus nécessaire que les progrès en matière forestière sont généralement impopulaires; car ils se traduisent souvent, par une nouvelle restriction des droits du propriétaire, et par de nouvelles places à créer. Alors que le but d'intérêt général est beaucoup plus difficile à apercevoir.

D'un autre côté, les forêts communales et corporatives jouent chez nous un rôle essentiel; il faut qu'elles soient bien traitées;

or, une partie importante de ces propriétés restent plus ou moins gérées par les autorités communales; il faut donc que ces autorités possèdent les notions de cette gestion.

Pour ces raisons, nous devons instruire le public, en général, des choses de la forêt: telle est la tâche principale dévolue, en grande partie, aux associations forestières de notre pays. Tel est aussi le rôle, de la Société des forestiers suisses (Président: M. Muret, inspecteur cantonal des forêts, Lausanne), qui expose la collection de ses publications: la Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen (rédacteur: M. le Dr Fankhauser, Berne), et le Journal forestier suisse (rédacteur: M. le prof. Decoppet, Zurich). C'est celui, également, de la Société vaudoise des forestiers (Président: M. Badoux, inspecteur forestier, Montreux) et du Verband der schweizer. Unterförster, représenté par le Praktische Forstwirt (rédacteur: M. l'inspecteur Wanger, Aarau).

L'activité de ces trois groupements et le rôle utile qu'ils jouent ont grandement contribué, chacun dans sa sphère, à faire progresser l'économie forestière de notre pays.

Conclusions.

Que conclure de ce rapide aperçu, si ce n'est que le Comité de la division XIV a fait tout son possible pour que l'exposition de Lausanne soit digne de ses devancières: il a complètement réussi dans sa tâche et l'économie forestière peut lui être reconnaissante du grand travail entrepris. Il nous semble donc juste, en terminant, de rendre hommage au Comité.

Comme nous le disions déjà à Frauenfeld, l'observateur attentif aura pu se convaincre de l'activité et des progrès réalisés dans le domaine de la forêt: là plus encore qu'ailleurs, l'union des autorités fédérales et cantonales, porte des fruits salutaires, pour le bien du pays; sans cette union, la Suisse serait arrêtée dans son développement économique.

Des expositions, comme celle-ci, ont grandement leur raison d'être. Elles permettent de jeter un regard en arrière; de suivre la trace laissée par les institutions qui vont disparaître et de voir, en avant, ce qui reste à faire à celles de demain. Malheureusement on n'a pas répondu partout à l'appel du comité. Des régions entières, des cantons, et ceux-là même qui devaient se montrer, sont

restés en arrière, se réservant peut-être pour une autre occasion. Dès lors, certaines comparaisons ne sont pas possibles; il manque une vue d'ensemble, et l'exposition ne rend pas tous les services qu'on pourrait en attendre.

Mais, la faute n'est pas à ceux qui ont exposé; à ceux qui n'ont reculé ni devant le travail, ni devant les dépenses qu'une pareille entreprise entraîne forcément: les amis de la forêt suisse leur doivent bien quelque reconnaissance.

Encore un mot, pour finir. Le pavillon des forêts renfermait aussi les expositions de la pêche et de la chasse, comme c'est presque toujours le cas. Nous n'avons rien contre cette manière de faire, car le matériel forestier ne peut que gagner, à être vivifié, par les représentants de la faune des eaux et des bois. Mais il serait pourtant préférable de mieux séparer les expositions des sections; car elles sont appréciés par des Jurys différents, qui les jugent d'après d'autres principes. La présence, côte à côte, d'objets bien différents, portant la même récompense, choque parfois le visiteur qui n'en comprend pas les raisons.

Liste des ré	compenses:	Fr.
Hors concours.	Cantone del Ticino, Dipar-	
Inspection fédérale des forêts.	tamento forestale	
Ecole forestière fédérale.	Oberforstamt Kt. St. Gallen	
Eidg. Centralanstalt für das forst-	Canton de Neuchâtel	-
liche Versuchswesen.	Comité du groupe XIV	100
Schweiz. Naturschutzkommission.	Stadtforstamt Biel	
Städtische Forstverwaltung, Zürich.	Société vaudoise des forestiers	100
Diplôme d'honneur.	Der praktische Forstwirt für die Schweiz, offiz. Publi-	
Département de l'agriculture, Fr.	kationsorgan des V.S.U.F.	100
Vaud —	Barbey, Aug., Montcherand	100
Schweiz. Bundesbahnen —	Biolley, Henri, Couvet	100
Schweiz. Forstverein 150	Parqueterie d'Aigle	100
Médaille de vermeil.	Spengler, Albert, Lengwil-	
Direction des domaines, Lau-	Kreuzlingen	100
sanne —	Médaille d'argent.	
Canton de Fribourg, Dépar-		
tement des forêts —	Département forest. du canton	
Forstdirektion des Kts. Zug —	du Valais	1) [[]
Forstverwaltung des Kantons	Schweiz. Gesellschaft f. Holz-	
Luzern —	konservierung. Zofingen .	60

	Fr.		Fr.
Inspection du marché aux		Francke, A., Berne	40
champignons, Lausanne .	60	Municipalité d'Aigle	
Bezirksforstamt St. Gallen .		Municipalité de Baulmes .	
Fabrique d'instruments de		Municipalité de Veytaux .	
précision, Lausanne	60	Junod, J., Montreux	40
Leresche & Cie, Vallorbe .	60	76	
Held, H., Montreux	60	$Mention\ honorable.$	
Neuhaus, Moutier	60	Grande Teinturerie Lausan-	
Sprecher, Lachen-Vonwyl	0 0	noise	20
(St. Gallen)	60	Lier, E., Rheinfelden	20
Gérance du dom. de Fermens	60	Berruex-Pichard, Aigle	20
coranio da doni. do i crimens	00	Næf & Cie, Winterthour .	20
Médaille de bronze.		Bonzon-Tille, Ormont-dessus	20
Vulliémoz, A., Payerne	40	Commune de Biberist	
Helbling, Ratschreiber, Rap-		Clavel, F., Renens	20
perswil	40	Gérance des forêts de la ville	
Roner, J. J., Zernez	40	d'Orbe	
Schwarzenbach, Genève	40	Municipalité de Nyon	
Borel, W., Genève	40	Cavin, L., Moilles	20

Soit au total: 5 hors concours; 3 diplômes d'honneur; 15 médailles de vermeil; 10 médailles d'argent; 10 médailles de bronze; 10 mentions honorables.

En tout 48 récompenses pour 71 exposants.

II. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

La VIII^{me} Exposition suisse d'agriculture avait pour but:

- 1° de présenter au pays et spécialement à la population agricole des cantons suisses et de l'étranger, un tableau actuel de la production de la Suisse dans les diverses branches de l'agriculture;
- 2° de montrer les progrès effectués dans ce domaine depuis la précédente Exposition suisse de Frauenfeld en 1903;
- 3º de montrer les transformations accomplies dans l'agriculture et la vie agricole jusqu'à ce jour;
- 4° de fournir aux agriculteurs le moyen d'acquérir des connaissances utiles dans les divers domaines de la production agricole.

On ne saurait mieux définir le rôle de la grande manifestation nationale qui vient de remporter un si beau succès. Il nous paraît donc bon, suivant l'usage établi, de résumer les modifications essentielles survenues dans notre économie forestière depuis la dernière exposition. Pour la période précédant 1883, nous avons le rapport de Landolt, groupes 27 et 28, pages 5—19 du rapport de l'Exposition nationale de Zurich; de 1883—1896, le catalogue de M. le D^r Coaz et le rapport du Jury de l'Exposition de Genève (M. Frey, rapporteur); enfin pour la période de 1896 à 1903, le rapport du Jury de l'Exposition suisse d'agriculture de Frauenfeld (M. Steinegger, rapporteur).

Législation.

La loi fédérale sur la police des forêts, du 11 octobre 1902, remplaçant celle de 1876, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 1903; elle a été suivie de l'ordonnance d'exécution du 13 mars 1903.

Parmi les innovations de la loi, citons: l'extension aux pâturages boisés de la haute surveillance de la Confédération; l'allocation de subventions aux traitements des préposés et aux agents forestiers des communes, des corporations et des associations forestières; la contribution aux frais de l'assurance contre les accidents du personnel forestier; l'interdiction de délivrer les bois sur pied; le subventionnement des chemins de dévestiture et des installations de transport, dans les forêts protectrices; les dispositions relatives à la réunion parcellaire des forêts particulières, en vue de leur aménagement et de leur exploitation; la création d'un établissement pour la préparation des graines forestières ou le subventionnement aux établissements de ce genre; l'augmentation du traitement minimum des agents forestiers cantonaux, pour l'obtention des subventions fédérales.

Notons, en outre, l'élévation des subsides pour la création de nouvelles forêts protectrices $(50-80^{\circ}/_{0})$, au lieu de $30-70^{\circ}/_{0})$, plus l'octroi d'une indemnité de 3 à 5 fois le rendement net annuel et d'une subvention allant jusqu'à $50^{\circ}/_{0}$ du prix d'achat, lorsque les terrains à reboiser sont acquis pour le compte d'une administration publique; le reboisement des forêts protectrices bénéficie actuellement de subventions allant du $30-50^{\circ}/_{0}$ (au lieu de $20-50^{\circ}/_{0}$).

Une des premières conséquences de cette révision, ce fut d'amener les cantons à mettre leurs lois et ordonnances forestières en harmonie avec la législation fédérale ou à promulguer celles qui devenaient nécessaires. Voici un tableau indiquant cette mise en harmonie des lois cantonales et fédérales:

Cantons	Loi forestière	Ordonnance d'exécution
Zurich	28 juillet 1907.	· _
Berne		
Lucerne	(5 mars 1875).	12 octobre 1907.
Uri	-	(18 janvier 1895).
Schwyz		24 novembre 1905.
Obwald	_	13 février 1906.
Nidwald		28 décembre 1908.
Glaris	6 mai 1906.	
Zoug	16 janvier 1908.	
Fribourg	(25 mai 1850).	18 octobre 1904 et 7 janv. 1905.
Soleure	(28 mai 1857).	24 septembre 1909.
Bâle-Campagne	_	3 décembre 1903.
Schaffhouse	16 décembre 1904.	
Appenzell RhExt.		29 novembre 1906.
Appenzell RhInt.		22 mars 1907.
St-Gall	12 mars 1906.	14 septembre 1906.
Grisons	1 mars 1905.	
Argovie	(29 février 1860).	2 décembre 1905.
Thurgovie		5 mars 1907.
Tessin	19 juin 1908.	. —
Vaud	23 novembre 1904.	-
Neuchâtel	(18 novembre 1897).	(30 août 1898).
Valais	11 mai 1910.	_
Genève	_	5 février 1907.

Organisation.

Le développement de l'économie forestière, toutes les causes qui la rendent plus intense, entraînent des modifications essentielles dans l'organisation forestière: tel est le cas, déjà, de la revision des lois sur la matière. Voici par exemple un rapide aperçu des modifications survenues, durant la période 1903—1910, dans l'état des forestiers-techniciens de la Suisse.

Inspection fédérale des forêts: 1 inspecteur en plus (forêts).

Cantons

Zurich		2 inspecteurs d'arrondissement au lieu de 2 adjoints.
"		1 adjoint et 1 assistant à l'inspecteur cantonal.
"		1 adjoint à l'inspecteur des forêts de la ville.
Berne.		1 inspecteur d'arrondissement en plus:

Cantons

Bern . . . des adjoints aux inspecteurs d'arrondissement.

" 2 inspecteurs communaux en plus.

Uri. 1 adjoint à l'inspection cantonale.

Obwald . . . 1 adjoint à l'inspection cantonale.

Nidwald . . . 1 adjoint à l'inspection cantonale.

Soleure . . . 1 inspecteur d'arrondissement au lieu de 1 adjoint.

Bâle-Campagne 1 adjoint à l'inspection cantonale.

Schaffhouse. . 1 inspecteur d'arrondissement au lieu de 1 adjoint.

St-Gall . . . 1 inspecteur d'arrondissement et 1 adjoint à l'inspection cant.

Grisons . . 4 inspecteurs d'arrondissement.

, . . . 7 inspecteurs communaux.

Thurgovie . . 3 inspecteurs d'arrond, au lieu de 1 inspecteur et 1 adjoint.

Tessin . . . 1 inspecteur d'arrondissement.

Vaud . . . 3 experts forestiers aménagistes.

Valais . . . 1 inspecteur d'arrondissement.

Genève . . . 1 inspecteur cantonal.

Durant cette période, 4 inspections communales ont disparu: Elgg (Zurich), Romont (Fribourg), Bremgarten (Argovie) et Frauenfeld (Thurgovie). Mais ce déchet est largement compensé, on vient de le voir.

Nous aurions donc: 31 places en plus; 4 en moins; 27 en augmentation (sans tenir compte des adjoints aux arrondissements). Ce qui, pour un total de 170 en 1903, donne une augmentation du 15 %. Ce fait des plus réjouissants doit être attribué, en grande partie, à l'heureuse influence de la Confédération.

Dépenses de la Confédération, relatives aux forêts (Inspection fédérale des forêts).

La revision de la loi fédérale sur les forêts devait forcément entraîner une augmentation des dépenses; nous venons de le voir, en effet, certaines obligations nouvelles incombent à la Confédération et une partie des subsides accordés sous l'empire de la législation précédente, sont plus élevés qu'autrefois.

Nous avons en effet:

Dépenses de la Confédération, relatives aux forêts:

en 1902 = 385,000

Dépenses de la Confédération, relatives aux forêts:

Budget de 1910 = 975,000

Ces dépenses vont donc en augmentant d'année en année; mais étant donné le rôle que les forêts jouent dans l'économie du pays, ces dépenses (qui comportent le 0,6 % du total) restent des plus modestes: des économies dans ce domaine ne se justifieraient en aucune manière.

Division forestière de l'Ecole polytechnique fédérale.

Le règlement de l'Ecole polytechnique fédérale ayant été revisé il en est de même de celui de la division forestière. Les études comprendront désormais 7 semestres (à partir de 1909), ce qui permettra de récupérer le temps nécessaire, non pas en vue d'étendre l'enseignement, mais de mieux répartir les matières. On décharge notablement les étudiants qui auront ainsi plus de temps à consacrer à leur instruction générale, spécialement pendant les 3^{me} et 4^{me} semestres, ou à la préparation de leurs examens de diplôme, pour ce qui concerne le dernier semestre. Un vœu cher aux praticiens se trouve ainsi réalisé. (Vide Annexe No. II.)

D'un autre côté, la durée du stage pratique est augmentée de 6 mois (à partir de 1911). Cette innovation est heureuse, car le stage est là pour fortifier les études faites à l'Ecole, pour étendre les connaissances forestières et administratives, par une pratique éclairée, sous des guides instruits et expérimentés. La Confédération participera aux frais résultant de cette innovation en accordant aux forestiers stagiaires la moitié de la dépense supplémentaire, soit frs. 600.—, tout en supposant que les cantons supporteront l'autre moitié.

Cette manière de voir nous paraît absolument justifiée et nous ne ferons que poser ici une question, laissant à d'autres le soin de répondre: les avantages pécuniairs que l'agent forestier retire de l'exercice de sa profession, sont-ils en rapport de la durée des études et de la préparation qu'on exige de lui? (7 + 3 = 10 semestres = 5 ans!) Poser la question, c'est aussi la résoudre!

Economie forestière.

Nous n'avons pas la prétention de citer ici les progrès réalisés durant ce court laps de temps, car l'économie forestière doit compter avec des périodes infiniment plus longues et les améliorations se font sentir souvent dans un avenir lointain. Rappelons cependant en deux mots ce qui nous paraît le plus saillant:

En aménagement; un lien de plus en plus intime entre l'aménagement et la gestion de la forêt qui doivent tendre au même but; toujours plus de liberté à l'agent, la question du rendement soutenu restant réservée; meilleure organisation du registre des inventaires et du contrôle des exploitations.

En sylviculture: retour de plus en plus accentué, au rajeunissement naturel de la forêt, à la forêt composée, c'est-à-dire, renfermant sur une même unité de sa surface, des arbres superposés de différentes grosseurs et de différentes tailles; éclaircies intensives; mélange plus intime des essences.

En exploitation et en technologie: développement des installations de transport; meilleure utilisation du bois, par un meilleur choix des assortiments et augmentation du bois d'œuvre.

Politique forestière et gestion: suppression des répartitions sur pied; réunion parcellaire des forêts des particuliers; meilleure organisation du service forestiers des cantons, en tendant de plus en plus vers les arrondissements de gestion; amélioration des conditions d'existence des agents et des préposés forestiers; réorganisation du système des ventes dans les forêts publiques.

Statistique forestière.

Le rapport du Jury de l'Exposition nationale de 1906 concluait: "une tâche qui ne peut être différée plus longtemps, c'est la mise en œuvre d'une statistique forestière suisse".

Ce vœu a trouvé sa réalisation puisque l'autorité fédérale a tenté un essai, à partir de l'année 1907: la statistique forestière suisse était représentée à l'Exposition de Lausanne.

Nous donnons, sans les commenter, quelques renseignements généraux qui montrent le but de cette statistique:

1. Superficie forestière de la Suisse:

Forêts	de	l'Etat (canton	s) .										41,591	ha	==	$5^{0}/_{0}$
"	"	communes et	corp	orat	cions								653,689	ha	=	$69^{\rm o}/{\rm o}$
**	"	particulières											255,412	ha	=	$26~^{\rm o}/_{\rm o}$
Surface	to	tale (y compris	une	par	tie d	les p	âtu	rag	ges	bo	isé	s)	950,692	ha	=	100 º/o
c'est-à-	dir	e le 23 º/o de 1	a su	per	ficie	pro	duc	tiv	e (de	la	Su	isse.			

2. Forêts gérées par des techniciens.

CANTONS		ooisée soun n du tech	Surface totale des forêts	Gestion techn.	
	Etat ha	Communes ha	Total ha	publiques ha	en º/o du total
Zurich Berne Lucerne Uri Schwyz Nidwald Obwald Glaris Zoug Fribourg	2,310 13,913 1,382 75 — 150 15 — 3,374	2,284 10,326 — — — — — — — — — — — — — — —	4,594 24,329 1,382 75 — 150 — 4,278	22,954 130,479 7,894 10,271 16,402 5,450 11,290 9,670 3,622 19,028	20,0 18,5 17,5 0,7 — 2,8 0,1 — 22,4
Soleure	973 — 2,471 112 155 1,001 265 8,062 1,272 — 8,369 — 2,675 17	3,355 361 1,075 1,737 — 1,116 23,464 4,648 193 — 1,611 — —	4,328 361 1,075 4,208 112 155 2,117 23,729 7,710 1,465 — 9,980 — 9,675 17	22,141 361 10,877 11,581 1,463 1,558 27,466 118,293 37,979 6,793 72,288 61,406 71,123 14,703 208	19,5 100,0 9,9 36,3 7,6 9,9 7,7 20,0 20,3 21,5 — 16,2 — 18,2 8,1
Suisse: Total	41,591	51,074	92,665	695,280	13,3

43 communes ou corporations possèdent aujourd'hui des agents forestiers professionnels.

Exemples d'administrations communales ayant plus de 1000 hectares de forêts (I) et d'arrondissements forestiers de l'Etat dans lesquels la superficie des forêts cantonales dépasse également ce chiffre (II):

	I		II II		
Ville de	Berne	3102	Berne, arrondissement	VII 175	9
"	Coire	1929	Vaud, "	I 164	3
"	Soleure	. 1893	"	X 161	8
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Lausanne	1611	Fribourg, "	IV 135	7
77	Bienne	1584	, ,	I 120	9
"	Zofingue	1441	Berne, "	XV 111	8
77	Schaffhouse	1359	"	XVI 107	7
77	Winterthour	1179	Vaud, "	V 101	.6
"	Zurich (Stiftungsgut)	1108	Berne, "	VIII 101	1
"	Liestal	1071			
	3.	Forêts prot	ectrices.		
	Protectrices	,	676,030 ha = 71	0/0	
	Non protectrices	55	274 669 20	0 /	

Protectrices			,	•				676,030	ha	===	$71^{-0}/_{0}$
Non protectric	ces							274,662	"	==	$29^{-0}/_{0}$
Surface totale	, c	omn	1e	ci-c	des	sus		950,692	ha	=	100 º/o

4. Produits des forêts.

a) Exploitations faites, en 1908, dans les forêts de la Suisse.

					m^3	n	n³ par ha
Forêts	de l'Etat				175,000	=	4,08
"	des communes à gérance technique				220,000	=	4,29
27	des autres communes				1,484,000	=	2,46
"	des particuliers (approximatif)				421,000	=	1,55
		То	tau	X	2,300,000	=	2,42

b) Rendement en argent (francs), des forêts communales à gérance technique.

-	Recett	es brute	es	Dépe	enses		Excédent des recettes				
	Total	par ha	par m³	Total	par ha	en º/o des rec.	Total	par ha	par m³		
Plaines et											
collines	2,020,000	135,30	20,21	872,000	58,40	43,1	1,148,000	76,90	11,48		
Avants-monts											
et Jura	1,818,000	143,35	23,27	716,000	56,44	39,3	1,002,000	86,91	14,19		
Régions											
élevées	624,000	26,60	14,94	371,000	15,80	59,4	253,000	10,80	6,07		
Totaux	4,462,000	87,36	20,33	1,959,000	38,34	43,9	2,503,000	49,02	11,40		

5. Régime des forêts publiques.

	Futaie	Taillis sous futaie et taillis
Forêts de l'Etat	$94,9^{0}/_{0}$	$5,1^{-0}/o$
Forêts des communes et corporations	$88,6^{-0}/_{0}$	11,4 °/o
Totaux	89 %	11 °/0

6. Consommation des bois.

(Voir statistique du commerce des bois de la Suisse.)

Produit des forêts suisses . . . 2,300,000 m³ = $76^{\circ}/_{\circ}$ Excédent importé (Imp. minus Exp.) $700,000 \text{ m³} == 24^{\circ}/_{\circ}$ Consommation $3,000,000 \text{ m³} = 100^{\circ}/_{\circ}$

Ces bois consommés se répartissent comme suit:

		Bois de feu		Bois d'œuvre			
Produit des forêts suisse	s . 1,300	$0,000 \text{ m}^3 =$	56 º/o 1,0	$000,000 \text{ m}^3 =$	$= 44^{\circ}/_{\circ}$		
Excédent importé	300	$000 \text{ m}^3 =$	43 % 4	$e00,000 \text{ m}^3 =$	$= 57 ^{\circ}/_{\circ}$		
Consommation to	tale 1,600	$0.000 \text{ m}^3 =$	53 º/o 1,4	$\pm 00,000 \text{ m}^3 =$	$= 47^{\circ/0}$		

7. Commerce externe (bois).

a) Importation	.,		1903:	3,409,000	\mathbf{q}	d'une	valeur	=	Fr.	30,479,000
				1909:	4,306,000	q	77	. "	=	22	41,303,000
b_{j}	Exportation			1903:	800,000	q	27	27	==	"	7,784,000
				1909:	806,000	\mathbf{q}	22	77	=	"	9,335,000
c	Excédent importé			1903:	2,609,000	q	**	"	==	22	22,695,000
	* * * * * *		125	1909:	3,500,000	q	"	27	=	22	32,068,000



Affaires de la Société.

Assemblée générale annuelle de la Société, à Zoug.

Absent du pays, il ne nous a pas été possible d'assister à la réunion de Zoug. D'autre part, les Suisses romands y ayant brillé par leur absence, aucune communication ne nous a été faite à ce sujet.

Nous prions donc le Comité de nous faire parvenir le compterendu officiel; nous nous empresserons de le publier dans notre prochain numéro.

La rédaction.



Communications.

Notice sur l'amenagement et l'exploitation des forêts du V^{me} arrondissement valaisan: Martigny-Entremont.

(Fin).

Les coupes destinées à la vente furent soumises aux mêmes conditions c'est-à-dire que nous avons imposé uniformément la vente à prix d'unité et l'exploitation à charge du propriétaire par voie de sou-